

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DFPE 106 Subventions (186 361 euros) et avenants n°1 avec l'association Léo Lagrange Nord - Ile de France, pour ses deux établissements multi accueil (18e).

Mme Céline HERVIEU, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 25 novembre 2020 par l'association Léo Lagrange Nord - Ile de France et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association Léo Lagrange Ile de France Nord ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 04 octobre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6e Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer deux avenants n°1 aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association Léo Lagrange Nord - Ile de France ayant son siège social 27 rue de l'Amiral Courbet à Amiens, pour l'attribution de deux subventions de fonctionnement pour ses deux multi-accueil dans le 18^e.

Article 2 : Une subvention de 50 492 euros est allouée à l'association Léo Lagrange Nord - Ile de France pour son multi-accueil situé 14, rue Baudelique à Paris 18e (N° tiers PARIS ASSO : 185552 N° dossier : 2021_02531).

Article 3 : Une subvention de 135 869 euros est allouée à l'association Léo Lagrange Nord - Ile de France pour son établissement multi-accueil situé 88-90, bd Ney à Paris 18e (N° tiers PARIS ASSO : 185552 N° dossier : 2021_02520).

Article 4 : Les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de l'exercice 2021, et suivants, de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO